



## Communiqué de presse

Amiens, le 11 septembre 2018

### ***Activités touristiques : appel à projets jusqu'au 31 janvier 2019***

***Jusqu'au 31 janvier 2019, le Conseil départemental de la Somme lance un appel à projets pour développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme.***

L'appel à projets s'adresse aux personnes morales implantées dans la Somme : les collectivités locales, les EPCI, les établissements publics, les associations de loi 1901, les fondations et syndicats mixtes...

Cet appel à projets va permettre d'**accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs investissements** (acquisition d'équipements, travaux, investissement immatériels...).

Les projets seront examinés et classés au regard des critères suivants :

- impact en terme d'attractivité en matière économique et touristique, de création de valeur et d'emplois sur le territoire,
- cohérence, maturité et viabilité économique,
- services proposés favorisant l'itinérance ou valorisant le territoire,
- caractère innovant et collaboratif du projet, notamment en matière de mise en réseau des acteurs touristiques du territoire,
- nature de l'activité en adéquation avec les principes du développement durable (insertion paysagère, choix d'éco-matériaux, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, gestion de l'eau...),
- équipements favorisant le tourisme social et l'insertion.

Les projets candidats seront examinés par un comité de sélection, composé d'élus et d'agents de la collectivité départementale, d'experts, de partenaires institutionnels, techniques et/ou financiers, et d'autres membres jugés opportuns selon la nature du projet.

L'aide départementale prendra la forme d'une subvention aux porteurs de projets sélectionnés. Elle pourra représenter un montant maximum de 30 % du coût hors taxes des dépenses subventionnables avec un plafond de 100 000€. Les dépenses éligibles sont l'ensemble des **dépenses en investissement** participant directement au projet. L'assiette des dépenses éligibles doit représenter un minimum de 20 000€ HT.

À l'issue du processus, ce comité retiendra les lauréats qui se partageront une enveloppe globale de 600 000 €.

Pour participer, les porteurs de projets doivent télécharger le règlement et le dossier de candidature disponibles sur le site du Conseil départemental de la Somme : [www.somme.fr/tourisme](http://www.somme.fr/tourisme)

**La date limite d'envoi des dossiers complets est fixée au 31 janvier 2019 :**

- **par voie postale** (cachet de la poste faisant foi) auprès de :  
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme  
Direction du développement économique et agricole  
13 boulevard Maignan Larivière  
CS 32 615 – 80026 Amiens Cedex 1

- **par voie électronique sur le site du Conseil départemental de la Somme :**  
[www.somme.fr/tourisme](http://www.somme.fr/tourisme) ou à l'adresse suivante : [s.claeys@somme.fr](mailto:s.claeys@somme.fr)

Pour tout renseignement, les porteurs de projet peuvent s'adresser à Sophie CLAEYS au 03 22 71 83 57 ou par mail à [s.claeys@somme.fr](mailto:s.claeys@somme.fr)

Contact :

Florian Vanbremeersch  
Relations presse  
Conseil départemental de la Somme  
03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37  
[f.vanbremeersch@somme.fr](mailto:f.vanbremeersch@somme.fr)